

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 11 mai 2026, à compter de 20 heures, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alphée Moreau.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège n° 1
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège n° 3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège n° 4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège n° 5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège n° 6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	--

Est absente :

Madame Sylvie Roberge	Mairesse
-----------------------	----------

1. Ouverture de la séance filmée

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le maire suppléant et président de l'assemblée, monsieur Alphée Moreau, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **20 h 00**.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

122-05-26 **SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

1- Ouverture de la séance filmée

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Période de questions sur l'ordre du jour

4- Adoption des procès-verbaux

- 4.1 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
- 4.2 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
- 4.3 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025
- 4.4 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
- 4.5 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

5- Administration

- 5.1 Adoption – Comptes payés et à payer – Avril 2026
- 5.2 Dépôt – Registre des déclarations des membres du Conseil municipal sur les dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus 2025
- 5.3 Dépôt – Liste des contrats de 25 000 \$ et plus, et ceux de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ pour un même contractant au 31 décembre 2025
- 5.4 Octroi de contrat – Conception, livraison et installation de mobilier de bureau – Accueil et Réception
- 5.5 Fermeture estivale des services administratifs, de l'urbanisme, des loisirs et de la culture ainsi que de la bibliothèque
- 5.6 Embauche – Adjoint(e) à la direction générale, poste cadre permanent à temps plein
- 5.7 Embauche – Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, poste syndiqué permanent à temps plein
- 5.8 Fin d'emploi – Employé(e) #70-0064
- 5.9 Adhésion – Plateforme Munys – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 5.10 RIPR des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles – Autorisation de paiement du 2^e versement de la quote-part 2026 – 51 052,71 \$

6- Travaux publics

- 6.1 Embauche – Commis à l'Écocentre, poste syndiqué saisonnier
- 6.2 Octroi de contrat – Abat-poussière – Saison 2026
- 6.3 Rang St-Laurent – Rechargement temporaire en attendant les travaux d'asphaltage

7- Sécurité publique

Aucun point.

8- Urbanisme et Environnement

- 8.1 Dépôt – Certificats d'analyses des réseaux d'eau – Avril 2026
- 8.2 Nominations – Membres élu(e)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) et désignation présidence et vice-présidence
- 8.3 Nominations – Membres citoyen(ne)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 8.4 Autorisation – Appel de candidature – Membre citoyen Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 8.5 Autorisation – Octroi de mandat – Formations obligatoires aux nouveaux membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

- 8.6 Demande de lotissement #2026-1016 – Frais de parcs et terrains de jeux – Lots 5 961 285 et 6 321 663
- 8.7 Demande – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 8.8 Groupe ABS inc. – Autorisation d'un montant supplémentaire de 1 092,50 \$ + tx pour la mise à jour de l'étude géotechnique de l'aqueduc du village

9- Culture et Loisirs

- 9.1 Autorisation – Affichage de poste – Coordonnateur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications
- 9.2 Désignation – Personne responsable de la bibliothèque – Réseau Biblio CQLM

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Période de questions sur l'ordre du jour

POINT 3

La période de questions est ouverte à **20 h 01**.
Le maire suppléant invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.
La période de questions est close à **20 h 02**.

4. Adoption des Procès-verbaux

4.1 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière.

123-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.2 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière.

124-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.3 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière.

125-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.4 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière.

126-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.5 Adoption et suivis – procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière.

127-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

5 **Administration**

5.1 **Approbation des comptes payables et payés – Avril 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payables et payés pour le mois d’avril 2026 en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal;

128-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D’AUTORISER le paiement des dépenses mensuelles du conseil jusqu’au 11 mai 2026.

Liste des montants	
Chèques émis	481 642,15 \$
Prélèvements automatiques	54 485,59 \$
Salaires	57 622,32 \$
Comptes à payer	127 822,44 \$
TOTAL	721 572,50 \$

ADOPTÉE

5.2 **Dépôt – Registre des déclarations des membres du Conseil municipal sur les dons, marques d’hospitalité ou avantages reçus 2025**

POINT 5.2

La greffière-trésorière dépose le Registre des déclarations des membres du Conseil municipal sur les dons, marques d’hospitalité ou avantages reçus en 2025, et déclare qu’aucun membre du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix n’a déclaré avoir reçu un don, une marque d’hospitalité ou tout autre avantage depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé en vertu de l’article 6 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

DÉPOSÉ

5.3 **Dépôt – Liste des contrats de 25 000 \$ et plus, et ceux de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ pour un même contractant au 31 décembre 2025**

POINT 5.3

La greffière-trésorière dépose la Liste des contrats de 25 000 \$ et plus, et ceux de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ pour un même contractant au 31 décembre 2025.

Cette liste est dûment publiée sur le site internet de la Municipalité tel que prescrit par le Code municipal.

DÉPOSÉ

5.4 **Octroi de contrat – Conception, livraison et installation de mobilier de bureau – Accueil et Réception**

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

CONSIDÉRANT le devis de l'entreprise MM Cuisine (Multi-Modèles Martin Gaudet (2012) inc.;

CONSIDÉRANT le *Règlement 618-2019 sur la gestion contractuelle (RGC)*;

129-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'OCTROYER le mandat de conception, livraison et installation de mobilier de bureau de l'accueil et réception de l'hôtel de ville à l'entreprise MM Cuisine (Multi-Modèles Martin Gaudet (2012) inc., pour un montant de 13 965,83 \$, plus les taxes applicables.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

5.5 **Fermeture estivale des services administratifs, de l'urbanisme, des loisirs et de la culture ainsi que de la bibliothèque**

130-05-26

SUR PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services administratifs, de l'urbanisme, des loisirs et de la culture ainsi que de la bibliothèque soient fermés durant la période des vacances estivales, soit du 18 juillet au 2 août 2026 inclusivement;

QUE les compensations des membres de l'équipe municipale concernés seront prises à même les soldes de banques de temps accumulé, de congés annuels, ou sans compensation, le cas échéant.

ADOPTÉE

5.6 **Embauche – Adjoint(e) à la direction générale, poste cadre permanent à temps plein**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 65-03-26 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 mars 2026 et autorisant la création d'un poste cadre permanent à temps plein d'Adjoint(e) à la direction générale;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste et le processus de recrutement complété;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Ressources humaines;

131-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D’EMBAUCHER l’employé(e) #13-0060 au poste cadre d’Adjoint(e) à la direction générale, permanent et à temps plein, avec une date d’entrée en fonction rétroactive au 21 avril 2026 et selon les modalités convenues entre les parties prenantes.

D’ÉTABLIR la période de probation d’une durée de six (6) mois, soit jusqu’au 20 octobre 2026.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle.

QUE l’employé(e) #13-0060 relève de la Direction générale.

ADOPTÉE

5.7 Embauche – Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, poste syndiqué permanent à temps plein

CONSIDÉRANT la vacance au poste syndiqué d’Adjoint(e) administratif(ve) / Réception depuis le 2 avril 2026;

CONSIDÉRANT l’affichage de poste et le processus de recrutement complété;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Ressources humaines;

132-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D’EMBAUCHER l’employé(e) #13-0061 au poste syndiqué d’Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, permanent et à temps plein, avec une date d’entrée en fonction au 12 mai 2026 et selon les modalités convenues à la convention collective en vigueur.

D’ÉTABLIR la période de probation d’une durée de quatre (4) mois, soit jusqu’au 11 septembre 2026.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle.

QUE l’employé(e) #13-0061 relève de la Direction générale adjointe.

ADOPTÉE

5.8 Fin d'emploi – Employé(e) #70-0064

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé, en date du 16 mars 2026, à l'embauche de l'employé(e) #70-0064 au poste de directeur du service des loisirs, de la culture et des communications;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est insatisfait de la prestation de travail fournie par l'employé(e), à tous égards;

CONSIDÉRANT QUE les tentatives de rencontres et interactions se sont avérées improductives;

133-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

QUE le conseil municipal met un terme à l'emploi de l'employé(e) #70-0064, et ce, rétroactivement au 5 mai 2026;

QU'une copie de la présente résolution soit remise, de main à main, à l'employé(e) concerné(e), ou, à défaut, lui soit autrement expédiée.

ADOPTÉE

5.9 Adhésion – Plateforme Munys – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE Munys est une plateforme municipale polyvalente développée sur mesure par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme est notamment utilisée dans la gestion, la planification et l'accompagnement des villes et municipalités dans leurs différentes obligations légales et réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'adhérer à Munys pour les besoins de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT le *Règlement 618-2019 sur la gestion contractuelle (RGC)*;

134-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité à la plateforme Munys de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour un montant d'activation de 405 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, ou l'adjointe à la direction générale à organiser et gérer la plateforme Munys.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

DE PRÉVOIR les frais annuels estimés à 325 \$ lors des prochaines prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

5.10 RIPR des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles – Autorisation de paiement du 2^e versement de la quote-part 2026 – 51 052,71 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est l'une des trois municipalités constituant la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-peine-et-des-Dalles;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la Municipalité doit contribuer au financement de l'organisme par le biais de quote-parts annuelles;

CONSIDÉRANT la facture soumise par la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-peine-et-des-Dalles pour le deuxième versement des quote-parts 2026;

CONSIDÉRANT le *Règlement 618-2019 sur la gestion contractuelle (RGC)*;

135-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement du deuxième versement de la quote-part 2026 à la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-peine-et-des-Dalles, au montant de 51 052,71 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

D'AFPECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

6. Travaux publics

6.1 Embauche – Commis à l'Écocentre, poste syndiqué saisonnier

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste syndiqué saisonnier de commis à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complété;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière;

136-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'EMBAUCHER l'employé(e) #45-0060 au poste syndiqué saisonnier de commis à l'Écocentre, avec une date d'entrée en fonction rétroactive au 8 mai 2026 et selon les modalités convenues à la convention collective en vigueur.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle.

QUE l'employé(e) #45-0060 relève de la Coordination des Travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Octroi de contrat – Abat-poussière – Saison 2026

CONSIDÉRANT QUE l'épandage d'abat-poussière doit être effectué sur les chemins non pavés pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT le *Règlement 618-2019 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT l'offre de services des Entreprises Bourget inc. relativement à la fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et l'épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT la recommandation du Coordonnateur des Travaux publics;

137-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'OCTROYER le contrat de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35) et l'épandage d'abat-poussière à Les Entreprises Bourget inc., pour un montant de 0,4477 \$ / litre, pour une quantité estimée à 89 000 litres.

DE MANDATER le coordonnateur des Travaux publics ou la directrice générale et greffière-trésorière pour agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix aux fins de la présente résolution.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

6.3 Rang St-Laurent – Rechargement temporaire en attendant les travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang St-Laurent effectués en 2025 et suspendus par l'arrivée de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage du rang St-Laurent doivent être effectués en juin 2026;

CONSIDÉRANT l'état actuel du rang;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite améliorer la situation temporairement par une opération de nivellement et un rechargement de pierre;

CONSIDÉRANT le *Règlement 618-2019 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Signé Lavallée inc. pour un montant estimé à 4 200 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Coordonnateur du service des Travaux publics;

138-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le nivellement et le rechargement de pierre sur le rang St-Laurent.

D'OCTROYER le contrat de nivellement, de fourniture et d'épandage de pierre à l'entreprise Signé Lavallée inc., pour un montant estimé de 4 200 \$, plus les taxes applicables.

DE MANDATER le coordonnateur des Travaux publics ou la directrice générale et greffière-trésorière pour agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix aux fins de la présente résolution.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

Aucun point

8. Urbanisme et Environnement

8.1 Dépôt – Certificats d'analyses des réseaux d'eau – Avril 2026

POINT 8.1

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées pour le mois d'avril 2026.

DÉPOSÉ

8.2 Nominations – Membres élu(e)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) et désignation présidence et vice-présidence

CONSIDÉRANT les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite nommer les membres élu(e)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse est membre d'office de tous les comités;

139-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE NOMMER la conseillère Édith Loyer et le conseiller Alphée Moreau à titre de membres élu(e)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Béatrix.

DE DÉSIGNER la conseillère Édith Loyer à titre de présidente du CCU pour la durée de son mandat électif.

DE DÉSIGNER le conseiller Alphée Moreau à titre de vice-président du CCU pour la durée de son mandat électif.

QUE la mairesse, Madame Sylvie Roberge, soit membre d'office du CCU.

ADOPTÉE

8.3 Nominations – Membres citoyen(ne)s du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 561-2014 constituant un Comité consultatif d'Urbanisme et le règlement numéro 652-2022 modifiant le règlement numéro Règlement numéro 561-2014 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du mandat des membres;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres citoyens sont arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les membres citoyens Georges Skevis, François Lamontagne, Sophie Laporte et Alain Brodeur souhaitent renouveler leur implication;

140-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE NOMMER M. Georges Skevis et M. François Lamontagne à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Béatrix pour la période se terminant le 31 décembre 2026.

DE NOMMER Mme Sophie Laporte et M. Alain Brodeur à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Béatrix pour la période se terminant le 31 décembre 2027.

D'ABROGER toutes résolutions antérieures relatives aux nominations de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation – Appel de candidature – Membre citoyen Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 561-2014 constituant un Comité consultatif d'Urbanisme et le règlement numéro 652-2022 modifiant le règlement numéro Règlement numéro 561-2014 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du mandat des membres;

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de membre citoyen du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

141-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER l'affichage d'un poste de membre citoyen du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation – Octroi de mandat – Formations obligatoires aux nouveaux membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la nomination de nouveaux membres sur le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux membres du CCU doivent suivre une formation obligatoire;

142-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à octroyer un mandat de service professionnels dans le cadre de la formation obligatoire des nouveaux membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

8.6 Demande de lotissement #2026-1016 – Frais de parcs et terrains de jeux – Lots 5 961 285 et 6 321 663

CONSIDÉRANT la demande de lotissement #2026-1016 déposée par 9533-4488 Québec inc., propriétaire des lots 5 961 285 et 6 321 663, pour un projet résidentiel intégré sur le rang Sainte-Agathe et visant la création de vingt-sept (27) nouveaux lots non desservis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder à la Municipalité, à des fins de parc ou de terrain de jeux, une superficie de terrain n'excédant pas cinq pour cent (5%) de la superficie de terrain comprise dans le plan, ou la somme équivalente en argent, conformément aux règles prévues au *Règlement numéro 527-2012 sur le lotissement* de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale constructible du projet de lotissement a été établie à 237 368 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation foncière établie des lots concernés est de 86 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contrepartie monétaire au montant de 4 300 \$ permet d'atteindre la contribution de cinq pour cent (5 %);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal choisit d'établir la contribution pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels sur la base d'une contrepartie monétaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service d'Urbanisme quant à l'utilisation de cette contribution de cinq pour cent (5 %);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le service d'Urbanisme;

143-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'ÉTABLIR la contribution pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels sur la base d'une contrepartie monétaire de 4 300 \$.

DE VERSER cette contribution au Fonds parc/terrain de jeux.

ADOPTÉE

8.7 Demande – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble composé du lot 5 961 705 sis sur la rue de l'Église fait l'objet d'une demande de permis de démolition portant le numéro 2025-0026;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de ce dossier est en suspens vu l'absence de collaboration du propriétaire d'effectuer le nettoyage et la décontamination de son immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que la santé et la sécurité du public sont compromises;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite saisir la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) du dossier et lui demander d'intervenir;

144-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE DEMANDER l'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur l'immeuble composé du lot 5 961 705 sis sur la rue de l'Église.

ADOPTÉE

8.8 Groupe ABS inc. – Autorisation d'un montant supplémentaire de 1 092,50 \$ + tx pour la mise à jour de l'étude géotechnique de l'aqueduc du village

CONSIDÉRANT la résolution 176-06-25 octroyant un mandat professionnel a été donné à la firme Groupe ABS inc. pour effectuer la mise à jour de l'étude géotechnique de l'aqueduc du village;

CONSIDÉRANT QUE des changements non prévus au mandat initial ont occasionné des frais supplémentaires d'analyses et de calculs de 1 092,50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Longpré, ingénieur de la firme EMS Ingénierie inc.;

145-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 1 092,50 \$, plus les taxes applicables, à la firme Groupe ABS inc. pour les frais supplémentaires d'analyses et de calculs suivant certains changements en cours de mandat.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

9 Culture et Loisirs

9.1 Autorisation – Affichage de poste – Coordonnateur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT la vacance de poste de Directeur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite une réorganisation de fond du service des Loisirs, de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite abolir le poste cadre de Directeur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'un poste cadre de Coordonnateur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications est nouvellement créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce poste;

146-05-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER l'affichage du poste à pourvoir de Coordonnateur(trice) des Loisirs, de la Culture et des Communications, et de mandater la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à agir pour et au nom de la Municipalité dans le processus de recrutement.

ADOPTÉE

9.2 Désignation – Coordonnatrice de la bibliothèque – Réseau Biblio CQLM

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de la Municipalité de Sainte-Béatrix fait partie du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un(e) coordonnateur(trice) de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marisol Lafontaine occupe les fonctions de Coordonnatrice de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

147-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE DÉSIGNER Madame Marisol Lafontaine à titre de coordonnatrice de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio CQLM.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au Réseau Biblio CQLM.

ADOPTÉE

10. Varia

POINT 10

Le conseiller Roger Lasalle donne un point d'information concernant les deux événements à venir de l'organisme Au coeur de Sainte-Béatrix, et que des billets sont en vente au coût de 10 \$.

Le conseiller Jean Grégoire donne un point d'information concernant l'événement Expo Ste-Béa le 4 juillet 2026, et que des billets sont disponibles.

11. Période de questions

POINT 11

La période de questions est ouverte à **20 h 17**.

Le maire suppléant invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

La période de questions est close à **20 h 25**.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé.

148-05-26

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à **20h 25**.

ADOPTÉE

Alphée Moreau
Maire suppléant

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Alphée Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

